

Chauffeurs livreurs

Recommandations concernant les chauffeurs livreurs durant l'épidémie de COVID-19.

❖ Concernant le véhicule : attribuer, dans la mesure du possible :

- **Un véhicule à un livreur** pour ses tournées. En cas d'impossibilité, **prévoyez les modalités d'une désinfection à chaque changement de livreur** (poignée du diable ou du transpalette, volant, levier de vitesses, tableau de bord, habitacle...);
- **Si le véhicule est multiutilisateurs, désinfectez les clés et l'intérieur du véhicule en chaque utilisateur et désinfectez la commande manuelle (descente et montée des hayons).**
- **Des outils individuels à chaque livreur** (diable, sacs, tablettes, téléphones...).
- **Prévoir un kit de dépannage d'urgence** pour éviter le passage chez le garagiste en cas de coup dur (bombe anti-crevaison pour les VUL...).
- **Renforcer les vérifications du bon état du véhicule** (pneumatiques, pare-brise, essuie-glaces, etc.) pour ne pas être obligé d'aller au garage pour une intervention non planifiée.

❖ Prévoir ce qu'il faut absolument emmener dans le véhicule :

- **Préparer un kit que chaque livreur prend avant de partir** : réserve d'eau et savon, serviettes à usage unique ou gel hydroalcoolique, lingettes, sac-poubelles, papier toilette, etc.
- **Evacuer les déchets au retour, nettoyez l'habitacle, réapprovisionnez le kit de désinfection** (eau, savon gel hydroalcoolique et autres consommables).
- **Doter chaque conducteur d'un moyen de communication portable avec chargeur adaptable.**
- Vérifier la présence des documents obligatoires, en particulier **l'attestation dérogatoire de déplacement professionnel.**

❖ Organiser la tournée :

- **Identifier les lieux où vous pourrez vous arrêter pour prendre une pause afin de vous restaurer et aller aux toilettes. Préparez et emportez vos propres repas.**
- **Respecter les distances de sécurité** en présence de plusieurs livreurs.
- **Préparer les livraisons :**
 - **Charger en dernier dans le véhicule ce qui sera livré en premier**, pour limiter les manipulations.
 - **Prévoir un contact permanent avec votre base** pour communiquer et gérer les imprévus, notamment si vous êtes seul dans le véhicule.
 - Prévoir le numéro de téléphone du site de livraison et si possible le nom du responsable du lieu de chargement ou déchargement.
 - **Renseignez-vous sur les règles applicables à l'entrée du site d'accueil** (klaxon, téléphone, appel de phare, etc.), le lieu de parking ou la zone d'attente (en cas d'opération en cours lors de votre arrivée) et les points auxquels vous aurez accès ou

qui seront mis à votre disposition durant la pandémie sur le site de livraison (locaux sanitaires, coin café, etc.).

- **Renseignez-vous sur les règles de chargement/déchargement** afin de déterminer les consignes de distance à respecter avec les salariés du site (entre les personnes et vis-à-vis du véhicule et du chargement), sur les quais de chargement/déchargement, à l'entrée des entrepôts, des usines, etc.
- **Si vous livrez un particulier :**
 - Prévoyez dans le SMS ou le mail avertissant de l'heure de livraison, les consignes de sécurité à respecter par le client (distance) et les modalités de dépose des colis.
 - Déposer le colis devant la porte.
 - Ne pas demander de signature.

❖ **Pendant la tournée :**

- **File d'attente :** rester dans la cabine.
- **Assurez-vous d'être seul pendant l'arrimage** s'il est nécessaire.
- **Mettez-vous suffisamment à l'écart de l'opération de livraison**, si votre participation n'est pas indispensable.
- **Eviter tout contact physique direct ou indirect** avec le personnel du site d'accueil durant la livraison : stylos à usage unique, scannage des colis, éviter le doigt pour signer sur l'écran du terminal, livraison avec dépose au sol, sur une table ou un chariot, en présence du client, sans remise en main propre. S'il est d'accord, remplacez par exemple la signature par une photo du client avec son colis.

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Voir aussi :

- ❖ COVID-19 - Prévention commune
- ❖ COVID-19 - Obligations employeur
- ❖ COVID-19 - Conduite à tenir pour les salariés à risque de développer une forme grave de COVID-19

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France
- Société Française de Médecine du Travail
- Société Française de Médecine du Travail
- Agence Régionale de la Santé